On peut impunément traiter les Allemands de “bande de chiens”

01/03/2017 à 13h07

Dans un texte en turc paru sur Facebook après la résolution du parlement allemand sur le génocide des Arméniens, **Malik Karabulut, ancien membre de la direction de la Fédération des parents d’élèves turcs de Hambourg, avait traité les Allemands en bloc de “bande de chiens” – d’autres traductions disent “race de clébards”.**



[…] “**Est-ce que la Turquie espère quelque chose de bon de cette bande de chiens** ? N’attends rien, Turquie, exerce ta puissance ! […] Puisse Dieu détruire leur espace vital.” Karabulut s’était ensuite excusé pour son vocabulaire.

Le ministère public de Hambourg considère cependant que **ces propos, pris isolément ou dans leur ensemble, ne relèvent pas du délit d’incitation à la haine**, a fait savoir mardi une porte-parole. Les motifs : “Il faut qu’il s’agisse d’un groupe qui se distingue […] par quelque caractéristique constante, soit extérieure, soit intérieure.” **Cela ne s’applique pas à ce qu’on appelle “les Allemands”,** car on ne peut “distinguer ceux-ci […] de l’ensemble de la population”. Et il est dit aussi dans les attendus : “En ce qui concerne les personnes de nationalité allemande, **il s’agit de la majorité de la population** […]”. Comme il ne s’agit donc pas ” d’un groupe de personnes relativement restreint et reconnaissable au vu de l’individualité de ses membres”, **le collectif des Allemands ne peut être injurié […]. Ces propos resteront donc impunis et continueront d’être autorisés.**

(Traduction Fdesouche)

Die Welt